

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales

Département des études et des statistiques locales

**Circulaire du 2 décembre 2009 relative aux comptes administratifs
des communes de moins de 500 habitants, exercice 2008**

NOR : IOCB0928374C

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.

Afin d'étudier la situation financière des très petites communes, la DGCL souhaite disposer des comptes administratifs d'un échantillon de communes de moins de 500 habitants.

Ainsi je vous prie de m'adresser dans les meilleurs délais un exemplaire du compte administratif 2008 des communes énumérées en annexe.

Je vous demande d'effectuer l'envoi de ces documents à l'adresse suivante : direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mlle Karine SOGUET, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

J'attire votre attention sur l'importance que revêt la fourniture rapide de ces informations. Elles permettront d'étudier finement la situation de petites communes dans un contexte sensible.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
E. JALON